

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département des Landes  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE EAUX MARENSIN  
MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	<b>30</b>
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	<b>60</b>
NOMBRE DE PRÉSENTS :	<b>35</b>
NOMBRE DE POUVOIR :	<b>9</b>

COMpte RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14  
DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M Taillade, M Dauga, M Cas, Mme Medda, M Joie, M Bouyrie, M Vartavarian, M Hernadez, M Pérez, M Laborde, M Guillamet, Mr Lapeyre, Mme Counilh, M Pascouau, M Moustié, M Dubearnes, M Bayens, M Ducamp, M Tollis, M Brethous, Mme Jay, M Remazeilles, M Diriberry, M Forgues, Mme Cazalis, M Betbeder, M Brédé, M Gelez, M Romain, M Coelh, Mmme Bergeroo, M Darets, Mme Charpenel, M Bouhain, M Jammes.

Ont donné pouvoir : M Benoist à M Gelez, M Darrigade à Mme Jay, M De La Riva à M Moustié, M Latour à M Betbeder, Mme Libier à M Darets, M Bélestin à M Lapeyre, M Larrodé à M Ducamp, M Laudinet à M Tollis, Mme Gonsette à M Jammes

Absents : Mme Audouy, M Castel, M Labaste, Mme Evène, M Bellanger, M Lastra, M Rospars, Mme Dartiguemalle, Mme Garate, M Lard, M Garat, M Destribats, M Bellocq, Mme Giraudo, M Langouanère, M Périaud.

**Le secrétariat a été assuré par : Mme Cazalis**

## **ORDRE DU JOUR :**

---

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 30/09/2019

## **FINANCES**

---

2. Décision modificative n°2
3. Admissions en non-valeurs
4. Adoption des tarifs 2021
5. Convention de participation financière ZA Atlantisud
6. Autorisation dépenses d'investissement

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

7. Avancement de grade

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

8. Assainissement non collectif abandon de la partie contrôle conception dans le cadre d'une subvention de l'ANAH

## **ADMINISTRATION GENERALE**

---

9. Achat parcelle au Département sur la commune de Biaudos
10. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service

## **QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

---

- Certification du syndicat : Iso 14001- 9001 – 45001

## 1. Vote du Compte – rendu comité syndical du 19/10/2020 –

### Vote à l'unanimité

#### FINANCES

---

### 2- Décision modificative N°2 budget eau et budget assainissement

Rapporteur Mr Bouyrie

#### Vote à l'unanimité

Prise en compte des subventions non prévues initialement dans les budgets primitifs ce qui entraîne la régularisation des comptes selon les tableaux présentés et de valider la décision modificative n°2 des budgets Eau et Assainissement

#### Budget eau :

	Dépenses	Recettes
<b>Section fonctionnement</b>		
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>+€</b>	<b>+ €</b>
<b>Section investissement</b>		
<b>Concessions et droits assimilés</b>	<b>2051 : + 20 000€</b>	
<b>Installations complexes spécialisées</b>	<b>2151 : + 17 500 €</b>	
<b>Installations, Matériels et outillages techniques en cours</b>	<b>2315 : + 50 000 €</b>	
<b>Subvention Conseil Départemental</b>		<b>1313 : + 87 500 €</b>
<b>Total section Investissement</b>	<b>+ 87 500 €</b>	<b>+ 87 500 €</b>

#### Budget assainissement :

	Dépenses	Recettes
<b>Section fonctionnement</b>		
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>+ €</b>	<b>+ €</b>
<b>Section investissement</b>		
<b>Subvention Préfecture des Landes (DSIL)</b>		<b>1318 : + 343 363 €</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		<b>1641 : - 343 363 €</b>
<b>Total section Investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### **3 - Admission en non-valeurs**

**Rapporteur Mr Bouyrie**

**Vote à l'unanimité**

Le comité syndical décide l'admission en non-valeurs des créances présentées par le Comptable public et mentionnées ci-dessus pour un montant total affecté au budget eau de 7 006,09€ et un montant total affecté au budget ASSAINISSEMENT de 6 608,76 €.

Ces créances admises en non-valeurs figureront à l'article 6541 des budgets respectifs.

### **4 – Adoption tarifs 2021**

**Rapporteur Mr Bouyrie**

**Vote à l'unanimité**

#### **4.1 Redevances eau et assainissement**

Le Comité syndical décide :

- De maintenir les redevances 2020 appliquées aux abonnés domestiques suivant les territoires du Syndicat pour l'exercice 2021.
- De maintenir les tarifs pour vente d'eau abonné industriel– tarif 2020 : 1,09 € H.T le m3
- De revoir la convention pour vente d'eau à Tosse dans le cadre des travaux sur les stations de traitement

#### **4.2 Tarif eau industrielle**

Le Comité syndical décide :

- De maintenir pour l'année 2021 les redevances 2020 appliquées aux adhérents de la zone d'Atlantisud à St Geours de Maremne en eau « industrielle » pour la défense incendie.

#### **4.3- Tarifs Service public de l'assainissement non collectif**

Le Comité syndical décide :

- De maintenir pour l'année 2021 les redevances 2020 appliquées aux usagers du service assainissement non collectif

Tarifs	EMMA 2020	EMMA 2021
Contrôle de bon fonctionnement	80	80
Contrôle de fonctionnement immeuble collectif avec une seule installation Tarif par logement contrôlé	50	50
Contrôle de conception	110	110
Contrôle de réalisation	110	110
Contrôle pour vente	160	160
Frais de gestion convention entretien	10	10

- De porter à 100 % la redevance contrôle

Dans les cas suivants :

- refus et obstacles à la réalisation dudit contrôle

#### **4.4- Facturation travaux branchements eau et assainissement :**

Le Comité syndical décide :

Pour la réalisation des travaux de branchement eau et assainissement :

- De réaliser les devis sur la base d'un métré
- D'instaurer un forfait étude conformément à la proposition tarifaire inscrite dans le tableau
- D'utiliser les tarifs des accords-cadres à bons de commande du syndicat en vigueur ainsi que du bordereau des prix ci présenté pour toutes facturations des travaux et prestations concernant l'eau et l'assainissement.

-

#### **4.5- Tarifs contrôle assainissement collectif :**

Le Comité syndical décide :

- De maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021
- De maintenir l'application d'une majoration de 100% de la part assainissement sur la facture d'eau dans les cas de figure suivants :

- une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent la mise en conformité de leurs branchements après toutes les relances d'usage.
- une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent de se raccorder au réseau d'eaux usées passé le délai de deux ans.
- une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent le contrôle de leurs branchements malgré toutes les relances d'usage réalisées par les services du Syndicat

#### **4-6 Tarifs extraits de plan EMMA 2021 :**

Le Comité syndical décide :

- De maintenir la possibilité de facturer les copies de plan pour les communes adhérentes au syndicat
- De maintenir la tarification 2020 pour l'exercice 2021 Adoption des tarifs proposés

#### **5- Convention de participation financière ZA Atlantisud**

**Rapporteur Mr le Président**

**Vote à l'unanimité**

Le Comité syndical décide :

Conformément aux termes de la concession d'aménagement et de ses annexes, relatives à la réalisation de la ZA Atlantisud, le syndicat EMMA doit verser une participation financière à l'opération d'aménagement. Cette participation financière correspond à la prise en charge des travaux d'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration. La capacité de traitement sera portée à 18 000 EH (actuellement 7 000 EH), la station d'épuration traite pour partie les effluents domestiques de la commune de St Geours de Maremne et pour partie ceux de la ZAC d'Atlantisud.

Le montant de la participation du syndicat versée à l'opération d'aménagement s'élève à 1 118 000 € TTC. Elle a été calculée au prorata des effluents industriels et domestiques. Cette participation sera versée directement par le syndicat à l'aménageur la SATEL.

- D'autoriser le Président à signer la convention de participation financière ZA Atlantisud

#### **6 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif**

**Rapporteur : Mr le Président**

**Vote à l'unanimité**

**Proposition ouverture crédits 2021**

	BUDGET EAU BP 2020 (Pour mémoire)	BUDGET EAU Crédits ouverts pour budget 2021	BUDGET ASSAINISSEMENT BP 2020 (Pour mémoire)	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET SPANC BP 2020 (Pour mémoire)	BUDGET SPANC
Chapitre 20	299 792 € €	74 948 €	162 643 €	40 660 €		-
Chapitre 21	776 983 €	194 245 €	556 928 €	139 232 €	28 750 €	7 187 €
Chapitre 23	7 682 140 €	1 920 535 €	9 660 399 €	2 415 099 €		-

Le Comité Syndical,

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2020 de l'eau de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif suivant le tableau joint.

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

### **7- Création d'un poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe :**

**Rapporteur Mr Bouyrie**

#### **Vote à l'unanimité**

Le Comité Syndical, DECIDE

- De créer un poste permanent à temps complet de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par un agent du SM EMMA,

Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35H00,

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre des techniciens principaux,

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget Eau Potable 2021 aux chapitre et articles prévus à cet effet.

- De modifier le tableau des effectifs avec fermeture d'un poste à temps complet de technicien principal de 2eme classe

## **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

### **8- Assainissement non collectif abandon de la partie contrôle conception dans le cadre d'une subvention de l'ANAH**

**Rapporteur Mme Counilh**

**Vote à l'unanimité**

Le comité syndical décide,

- Dans le cadre de dossier de réhabilitation du dispositif d'assainissement individuel pouvant bénéficier de l'aide de l'ANAH, l'exonération du bénéficiaire des coûts de contrôle conception réalisation qu'il aurait à supporter dans le cadre des travaux de réhabilitation.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

---

### **9- Achat parcelle au Département sur la commune de Biaudos**

**Rapporteur Mr le président**

**Vote à l'unanimité**

Le comité syndical décide,

- L'acquisition de la parcelle au prix de 1€ par m2
- Prendre en charge les frais de géomètre
- Donner pouvoir au Président pour réaliser toutes les démarches administratives à l'acquisition de cette parcelle

### **10- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

**Rapporteur Mr le Président**

Le comité syndical:

- Prend acte dudit rapport. Il sera transmis au service de la préfecture en même temps que la délibération, ainsi qu'aux communes adhérentes au syndicat.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Certifications Iso 9001, 14001, 45001

Le syndicat s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue sur trois domaines :

La qualité, l'environnement et la sécurité au travail.

Après plus d'un an de travail, les services viennent d'être auditer. Après cet audit c'est l'ensemble des services qui sont certifiés.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15**